



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : jeudi 13 mars 2025

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

#### Absents :

Philippe GOSSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

#### Pouvoirs :

Patricia LOUBERE (MEILHAN) a donné pouvoir à Claude LACOSTE, Christian DUCOS (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Jacques DURAND (VILLENAVE) a donné pouvoir à Jean Didier BATBY, Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Sylvie DUFAU (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Sylvie DUBOURG DAUGREILH, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Alain DUPAU

#### Représentés :

Thierry BIBES représenté par Pierre CAZENAVE (LE LEUY)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	23
<u>Pouvoirs</u>	6
<u>Votants</u>	29

**N° DEL20250320-009**

**FIXATION DU PRIX DES BILLETS POUR LES BUS DES CURIOSITES DES VENDREDIS 21 MARS ET 16 MAI 2025**

Monsieur le Vice-président rappelle au conseil communautaire la mise en place, depuis 2017, d'un dispositif basé sur le principe de la découverte culturelle consistant à acheter un



billet combiné bus-spectacle qui amène son acquéreur vers une manifestation culturelle dont il ne connaît ni le lieu, ni le thème.

Le rôle de la Communauté consiste à promouvoir le dispositif et à s'occuper de la vente de la billetterie. L'animation est confiée à une association girondine : « le bus des curiosités ».

Dans ce cadre, il revient désormais au conseil communautaire de fixer la tarification pour chaque sortie du bus prévue par la CCPT.

Monsieur le Vice-président précise que la commission a choisi de retenir deux spectacles qui se dérouleront respectivement les 21 mars et 16 mai 2025.

Après avis de la commission culture, Monsieur le Vice-président propose de fixer le tarif de vente du billet comme suit :

- Pour le spectacle du 21 mars 2025
  - 13 € par personne pour les adultes
  
- Pour le spectacle du 16 mai 2025
  - 25 € par personne pour les adultes
  - 15 € par personne pour les moins de 16 ans

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1 -**

L'approbation du prix de vente des billets pour les spectacles prévus dans le cadre du Bus des curiosités des 21 mars et 16 mai 2025, comme indiqué supra.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Laurent CIVEL**